

COMMUNE DE PRADS-HAUTE-BLÉONE

Réfection des réseaux humides dans la traversée du village de Prads-Haute-Bléone (action A-17)

La commune de Prads-Haute-Bléone a finalisé, en 2019, des travaux importants sur les réseaux humides du village. Il s'agissait principalement de déconnecter le réseau d'assainissement du réseau pluvial afin de limiter les arrivées d'eaux parasites à la station d'épuration. Le réseau d'eau potable a été repris dans le même temps afin d'optimiser l'opération.

Le coût total des travaux s'est élevé à 210 000.00 € HT. Ils ont été financés par l'Etat (DETR - 60 %), l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental (10 %) et la Commune (30 %).

SMAB ET PARTENAIRES (AAPPMA, CPIE, GESPER ET FNE)

Élaboration de la stratégie de communication pour le Contrat de Rivière (action C1-3)

A la demande de l'Agence de l'Eau et de la Région, les différents organismes intervenant dans le volet « communication/sensibilisation » du contrat de rivière ont élaboré ensemble la stratégie de communication pour la seconde phase du Contrat. L'objectif est d'améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux, du grand public et du public scolaire aux enjeux du territoire.

SMAB

Travaux urgents de confortement de la digue amont rive droite du pont de la RD900 sur l'Arigéol à la Javie (action B2-15)

Suite au conventionnement avec PAA, le SMAB a fait réaliser le confortement des 80 mètres de la digue située sur l'Arigéol en amont rive droite du pont de la route départementale.

C'est la SARL IMBERT de Chaudon-Norante (04) qui a été désignée comme mandataire du marché de travaux.

L'ouvrage historique en pierres maçonnées a été restauré. Un ouvrage en enrochements bétonnés a été aménagé sous le niveau de la rivière pour empêcher l'affouillement du mur.

Le coût total de l'opération est de 82 073.59 € HT. Elle a été financée par l'Agence de l'Eau (30 %), la Région SUD PACA (25 %) ainsi que la Département (25 %). Provence Alpes Agglomération en a assumé l'autofinancement.

Le présent bulletin est édité grâce aux cotisations annuelles versées au SMAB par Provence Alpes Agglomération (PAA), le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence ainsi que par les 23 communes adhérentes : Aiglun, Auzet, Barles, Barras, Beaujeu, Champtercier, Digne-Les-Bains, Entrages, Hautes-Duyes, La Javie, La Robine-Sur-Galabre, Le Brusquet, Le Castellard-Mélan, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Le Vernet, L'escale, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Mirabeau, Prads-Haute-Bléone, Thoard et Verdaches. Un grand merci à tous !

SMAB

Arasement complet du seuil du pont des Chemins De Fer de Provence (action B1-9)

Après l'abaissement du seuil du grand pont sur la Bléone, le SMAB a engagé l'opération d'arasement complet du seuil du pont des Chemins de Fer de Provence.

Les études techniques et environnementales ont débuté en 2018.

Les études avaient été suspendues dans l'attente de la confirmation de la subvention européenne. Nous venons tout juste d'être informés de l'avis favorable du Comité Régional de Programmation sur notre demande de subvention !

L'Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional financera donc l'opération à hauteur de 50 %. L'Agence de l'Eau a déjà accordé une subvention de 48 %. Ces aides sont attribuées sur le montant TTC des travaux soit la somme de 3 millions d'euros. L'autofinancement sera pris en charge par :

- La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération pour les travaux à réaliser sur les digues des Ferréols et du plan d'eau du Ferréols soit 2 km d'ouvrage à conforter. La prise d'eau du canal de Gaubert sera réaménagée pour en assurer le fonctionnement après l'abaissement du lit.
- Le service des Chemins de Fer de Provence de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les travaux à réaliser sur le pont et le seuil.

Les travaux pourront donc débuter en juillet 2020. Ils devraient se poursuivre jusqu'en 2021.



www.smableone.fr

Plus de détails sur le SMAB, le Contrat de Rivière, les actualités, une galerie photos...



BULLETIN DE LIAISON
2019 • N°8



Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone - Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI
Tél/Fax : 04.92.34.59.15 - www.smableone.fr

Directeur de publication : Alexandre VARCIN • Rédaction : Caroline SAVOYAT
Crédit photos : SMAB • Impression : Pigment-Noir à Digne-les-Bains
Contacts : SMAB < smableone@orange.fr > - Contrat de rivière < contrat.bleone@orange.fr >



ÉDITORIAL

par Alexandre VARCIN, Président du SMAB et du Comité de Rivière



Cet éditorial est le dernier que je signe en tant que Président du SMAB tel qu'il existe depuis sa création puisqu'au 1er janvier prochain, le SMAB évolue et devient le **Syndicat Mixte Asse / Bléone** suite à l'adhésion du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDDBA) et à l'extension de son périmètre d'intervention aux cours d'eau de la Blanche, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de l'Escale et de Volonne (en plus de l'Asse et de la Bléone). La commune de Selonnet a par ailleurs demandé son adhésion au Syndicat pour des missions « Hors GEMAPI ».

Le Syndicat Mixte Asse/Bléone sera constitué, en plus des membres actuels du SMAB (**Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération - PAA, 23 communes et le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence**), de la **commune de Selonnet** ainsi que de l'ensemble des membres du SMDDBA à savoir : PAA, la **Communauté d'Agglomération Durance Lure Vançon Durance (DLVA)**, la **communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)** et **20 communes du bassin versant de l'Asse**.

Cette structure étoffée est officiellement reconnue comme **Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)** suite à l'élaboration d'un dossier de candidature complexe et un exposé devant les membres du Comité de Bassin Rhône Méditerranée en juin dernier en présence de Gilles PAUL, Président du SMDDBA. Le comité d'agrément a donné un avis favorable à cette labellisation et ses membres ont notamment félicité les élus du territoire pour leur démarche ambitieuse et exemplaire qui a permis de constituer un syndicat unique pour la gestion de l'Asse et de la Bléone mais intégrant également plusieurs cours d'eau jusqu'alors « orphelins ».

Les statuts du SMAB sont en cours de modification. L'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts sera pris avant la fin de l'année 2019 et viendra officialiser ces importantes modifications.

En début d'année 2019, le SMAB a acquis environ 300 m² de bureau dans l'immeuble de la Gineste à Digne les Bains (près du grand pont). Après des travaux de réhabilitation et de mise aux normes menés entre août et octobre dernier, ces bureaux accueilleront l'ensemble du personnel du SMAB et du SMDDBA et permettront d'organiser dans de bonnes conditions les réunions à venir et le travail des services administratifs et techniques.

En plus du travail important qu'a demandé le rapprochement des deux syndicats, l'équipe du SMAB a poursuivi, avec toujours autant d'investissement, ses actions quotidiennes au service des collectivités membres.

Outre le suivi des **chantiers d'entretien de la ripisylve**, les travaux de **confortement des digues**, le suivi des **nombreuses études sur les systèmes d'endiguement** ainsi que la préparation des **modalités de surveillance** de ces ouvrages, l'année 2019 a permis de finaliser le bilan mi-parcours du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » et de coconstruire la seconde phase de cet important outil de planification.

Le bilan mi-parcours est très positif ! Sur les 114 actions inscrites, près de 70 % sont achevées ou en cours. Ainsi, sur la période 2015 à 2018, les 50 actions soldées correspondent à plus de 6,6 millions d'euros investis sur le territoire. On ne peut que souligner **l'important travail mené par les maîtres d'ouvrage investis dans le contrat** (communes, collectivités, association, chambre consulaire...).

La seconde phase du Contrat de Rivière, portant sur la période 2019-2021, sera signée le 12 décembre 2019 par les **25 partenaires** associés à la démarche. Ce sont **84 actions** qui sont inscrites pour un montant de **17 millions d'euros**.



SMAB

Abaissement partiel du seuil du pont Beau de Rochas sur la Bléone (action B1-11)

A la demande de l'Agence de l'Eau, les études préalables à l'abaissement du seuil situé en aval du pont Beau de Rochas seront engagées dès 2020. Le SMAB procédera aux recrutements du maître d'œuvre et des coordonnateurs Sécurité Prévention de la Santé (CSPS) et environnement.

L'objectif est de réaliser les travaux en 2021.

Ce projet, d'un montant estimé à 700 000 € HT, est subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

L'autofinancement sera pris en charge par PAA au titre de la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques (GEMAPI).



COMMUNE D'AIGLUN

Réhabilitation et amélioration des conditions de fonctionnement des réseaux d'eau potable de la commune d'Aiglun (action B3-26)

Afin d'atteindre le rendement minimum fixé par la réglementation (66.77 %), la Commune d'Aiglun a élaboré un véritable plan d'actions visant la réduction des fuites. En effet, l'âge moyen des conduites est de 50 ans et celles-ci sont majoritairement en PVC (matériau qui s'avère cassant avec le temps).

La Commune réalise donc, depuis plusieurs années, des campagnes de travaux sur son réseau d'eau potable.

Deux tranches de travaux seront achevées d'ici à la fin 2019 pour un budget d'environ 150 000 €. Ces travaux ont permis le renouvellement d'environ 500 ml de canalisations au quartier des Genêts ainsi que la mise en place de 20 vannes de sectorisation et de 4 stabilisateurs de pression.

Une dernière tranche de travaux de renouvellement de canalisations (secteurs des Lavandes, de la Lauze et de la Treille) sera transférée, presque « clé en main », à Provence Alpes Agglomération au 1er janvier 2020.

La Commune a obtenu l'ensemble des subventions à hauteur de 70 à 80 % de la part du Conseil Départemental, de l'État (DETR) et de l'Agence de l'Eau.

COMMUNE DU CHAFFAUT ST JURSON

Travaux d'amélioration de la station d'épuration de Saint-Jurson / Village (action A-25)

La municipalité du Chaffaut a pris la décision de réaliser, en 2019, les travaux prescrits par l'IT04 pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration du village.

Sur la base de l'étude de faisabilité, la commune a obtenu des subventions de l'État (DETR - 20 %), de l'Agence de l'eau (20 %) et du Département (30 %). Le budget est d'environ 83 000 € HT.

Après une première consultation infructueuse, le marché de travaux devrait être attribué d'ici à la fin de l'année 2020.

Ces travaux devraient permettre de fiabiliser le fonctionnement de la station de traitement et de valider la modification de la norme de rejet de la station d'épuration afin de la mettre en conformité avec les standards actuels.

SMAB

Travaux urgents de confortement de la digue des Epinettes amont à Digne-les-Bains (action B2-36)

Le 25 septembre 2019, soit quelques jours après l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation, le SMAB a entrepris les travaux définitifs de consolidation de la digue des Epinettes amont entre le pont des Arches et la piste d'examen du permis moto soit 850 mètres. Compte tenu du manque de fondation de l'ouvrage, déjà deux interventions d'urgence avaient été réalisées par le SMAB en 2017 et 2018 respectivement, pour le compte de la Ville de Digne-les-Bains et de Provence Alpes Agglomération.

Le mur historique, par ailleurs en bon état, est « perché » à environ 1 mètre au-dessus du lit de la Bléone. Les quelques blocs d'enrochement présents au pied de ce mur ne sont ni suffisamment fondés ni suffisamment organisés pour résister à une crue importante de la Bléone. Il existe donc un risque avéré que le mur historique s'effondre en emportant la route départementale et plusieurs réseaux d'importance majeure pour la vallée (eau potable, ligne haute tension, ligne téléphonique...).

Depuis le début du chantier, plusieurs crues de la Bléone se sont produites ce qui a engendré du retard dans l'exécution des travaux. Ils devraient toutefois être terminés au plus tard en janvier 2020. Ils sont réalisés par les entreprises SARL TRON Stéphane TP et SACTP OLIVERO basées, respectivement, à Selonnet et de St-Pons (04).

Ces travaux, d'un coût total 800 000 € HT, sont subventionnés à 30 % par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le reste des dépenses est pris en charge par la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au titre de la compétence GEMAPI.

